

Réunion du 12 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur Louis BECKER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Pierre MARMILLOD ayant donné pouvoir à Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CG/2011/100 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin - 214
Propositions financières Budget Primitif 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012, pour un montant total de 4 265 270 €.

Il approuve par ailleurs les adaptations du dispositif harmonisé en faveur de l'hôtellerie familiale et indépendante, conformément au document annexé.

Ces nouvelles dispositions entreront en application à compter du 1er avril 2012. Les autres modalités du dispositif actuel demeurent inchangées.

Le Conseil Général décide en outre de recentrer le partenariat du Département avec l'Office national des forêts (ONF) sur le volet concernant l'entretien des parcours cyclables en forêt domaniale.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111212-62844-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 19/12/11